



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2020-35

AUTORISATION DE VOIRIE 5 chemin de la cavée, Beauvais

Le maire de la commune de Roinville sous Dourdan,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code de la route,

Considérant la demande de l'entreprise DEMENA en date du 18 août 2020;

ARRETE

Article 1 :

L'entreprise DEMENA est autorisée à stationner un camion de déménagement de 10m linéaire, 5 chemin de la cavée à Beauvais toute la journée du 17 et 18 septembre 2020.

Article 2 :

Toutes les mesures nécessaires devront être prises afin d'assurer la sécurité des piétons et des véhicules empruntant cette voie.

Article 3 :

Ampliation adressée à :

- Entreprise DEMENA
- Gendarmerie de Dourdan

Fait à Roinville,
Le 25 août 2020

Le Maire adjoint,
Paul FUGAZZA

